



# Bulletin municipal 51

Mai à Novembre 2010

Numéro 51

## 1 – Le mot du Maire

### Dans ce numéro :

Le mot du Maire :	1
Le CM du 3 mai 2010	2
Le CM du 14 juin 2010	3
Le CM du 27 septembre 2010	4
Recommandation	5
Le CM du 8 novembre 2010	6
Le point sur le SCOT de l'aire gapençaise.	7
La vie du village	8

La commune est maintenant dotée d'un *Schéma Directeur de l'Eau (SDE)*.

Une seule opération a concerné sept communes, sous la Maîtrise d'ouvrage de la CC2B, et la maîtrise d'œuvre de deux bureaux d'études : Hydrétudes et la COMES.

A OZE, on a donc pu voir les techniciens arpenter les champs, équiper certains regards d'enregistreurs, guidés et aidés par un service de l'eau très efficace. Les mesures se sont terminées le 4 novembre

### Le Schéma Directeur de l'Eau :

- fait un *diagnostic* de l'état du réseau d'eau potable, de la ressource en eau et de sa qualité;
- estime les *besoins* futurs, compte tenu des autres documents d'urbanisme (POS);
- propose un *programme* d'amélioration et un *échancier* des travaux nécessaires;
- définit un *zonage* de la distribution d'eau potable. En ce sens il complète les autres documents d'urbanisme (POS ou PLU p. ex.).

C'est donc un instrument *de programmation et de gestion*, qui doit être cohérent avec les autres documents d'urbanisme.

Les conclusions pour OZE sont très

satisfaisantes. Voici les principales :

- *Aucune fuite* n'a été détectée sur le réseau (pompage et distribution);
- la ressource est *suffisante* pour les besoins futurs du village;
- quelques travaux seront nécessaires sur le *réservoir* (nettoyage, rechrépiage);
- La *sécurité incendie* a été restaurée dans la zone couverte par le réseau.
- En revanche, le SDE relève le *vieillessement* des compteurs d'eau. La commune instaurera, dès 2011, un roulement qui permettra de changer 5 à 6 compteurs par an.
- De plus, le SDE recommande l'implantation de deux *bornes* d'incendie *supplémentaires*, afin de compléter la protection incendie. Une subvention sera demandée en 2011.

Le zonage est simplement calqué sur le POS. Il définit les zones que la commune souhaite desservir par son réseau d'adduction d'eau potable.

La commune garde la compétence "eau potable". Elle reste maîtresse de ses décisions, en particulier de l'échancier des travaux.

Le maire,

Jean-Marie BERMOND

## 2 – Le CM du 3 mai 2010

⇒ Le Maire propose de choisir le Maître d'Oeuvre pour les travaux de la future **Station d'épuration** :

- Un relevé topographique d'un montant de 2 950 € HT a été nécessaire pour la consultation des bureaux d'étude.
- Deux bureaux d'études parmi les trois consultés ont répondu : le conseil choisit l'offre du bureau **AEV** pour un montant forfaitaire de 19 000 € HT.

⇒ Pour l'installation d'un **Compteur Général sur le réseau Eau Potable, en sortie de réservoir**, dans le cadre du groupement de commandes initié par la C.C.2.B., l'entreprise **PISTONO** est la mieux placée pour l'installation de ce compteur. Le montant des travaux pour la commune d'OZE s'élève à 3 852,50 € HT

⇒ Deux **demandes de subvention** sont faites auprès de l'**Agence de l'Eau et du Conseil Général** pour le montant des travaux décrits ci-dessus.

## 3 – Le CM du 14 juin 2010

⇒ Le Maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue en mairie de SAINT AUBAN D'OZE le 25 mai 2010 sur le projet de **Charte du futur Parc Naturel Régional des Baronnies** :

- La charte définit le **rôle** du syndicat de gestion;
- Elle se donne des objectifs;
- Elle assure la gestion et le partage de la ressource en eau;
- Elle assure la mise en valeur du patrimoine immatériel (ciel non pollué).

⇒ Le maire soumet à l'approbation du conseil une **décision budgétaire modificative** pour compenser une insuffisance de crédits : il y a transfert du compte "fournitures de voirie" (moins 280 €) vers les comptes "intérêts d'emprunts" (+ 65 €) et "frais de notaire" (+ 215 €).

⇒ Le maire propose au conseil de déterminer les portions de **voirie communale** qui feront l'objet d'une réfection avec la subvention du Conseil Général de 8 300 €.

Le montant des travaux s'élèvera à 11 860 € HT et seront réalisés par l'entreprise **COLAS** sur :

- Le chemin de PrélaFont ou du lotissement;
- le chemin de Larousier;
- la rue du Jardin public ;
- le chemin du Villard.

⇒ Sur demande du SIVU du Val d'OZE, le conseil donne son avis sur la **promotion** de la secrétaire de mairie qui a réussi l'examen professionnel de Rédacteur Chef.

La rénovation du réseau public d'eau potable a supprimé les canalisations en plomb et il est recommandé par le **Schéma Directeur de l'Eau** de les supprimer également à l'intérieur des maisons individuelles, si ce n'est déjà fait.

## 5 – Recommandation

4 – Le CM du 27 septembre 2010

Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre

⇒ Le Maire rend compte des résultats du contrôle du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) :

- 2 installations sont en priorité 1 et ont un délai de 4 ans pour se mettre en conformité avec la réglementation.
- 11 installations sont en priorité 2 et 8 sont en priorité 3.
- Les personnes concernées sont informées et accompagnées par le SPANC.

⇒ Le maire donne lecture du projet de convention avec la mairie de VEYNES pour les charges de fonctionnement des écoles : la participation de la commune est de 8 390,75 € pour 11 enfants scolarisés pendant l'année scolaire 2009-2010.

⇒ Le Conseil approuve le **transfert de compétence à la CC2B pour la gestion du pôle Petite Enfance.**

⇒ À la demande du SMIGIBA (Syndicat Mixte de Gestion du Buech et de ses Affluents), une **enquête publique** préalable à la **Déclaration d'Intérêt Général** du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation et des bois morts du Petit Buëch et des ses affluents aura lieu du 27 septembre au 16 octobre 2010.

⇒ Le maire présente un **projet** de création d'un **Syndicat Mixte de la Vallée du Buëch**, à l'initiative du

Conseil Général : l'adhésion de la C.C.2. B. à ce syndicat, est subordonnée à l'accord des communes membres.

La commune d'Oze estime qu'elle n'est pas assez informée pour se prononcer et réétudiera la proposition si la CC2B désirait être membre de ce syndicat.

⇒ Le maire propose de **fixer la base minimum** de la Contribution Foncière des Entreprises :

- La taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la CET (**Cotisation Economique Territoriale**), composée de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

- La commune doit fixer 1 base minimum comprise entre 200 € et 2 000 €. L'évaluation pour 2010 serait de 788 €. Le maire propose de fixer cette base à **1 000 €**. Le conseil accepte cette proposition.

⇒ Suite à 2 réunions avec le Maître d'Oeuvre les 2 et 9 septembre, le maire présente un nouveau projet d'implantation de la future station d'épuration qui tient compte d'une **diminution** de la longueur du réseau de transfert et du souci de ne pas trop diminuer les **surfaces agricoles.**

- Une **visite** sur le terrain des élus et du bureau d'études aura lieu le 7 octobre avant la **date limite** de dépôt des demandes de subventions le 15 octobre auprès du Conseil Général et de la Région.

Le Schéma Directeur de l'Eau (SDE) est consultable en mairie avant son approbation définitive.

## 6 – Le CM du 8 novembre 2010

⇒ Le Conseil fixe le tarif du **forfait d'abonnement pour l'eau** : 55 €.

⇒ Le conseil fixe le tarif de la **taxe d'assainissement** : forfait 15 €, taxe au m<sup>3</sup> : 0,38 €.

⇒ Les parcelles B90, 92, 93 et 559 sont choisies pour le **projet de station d'épuration et de sa piste d'accès**.

⇒ Le conseil approuve les **demandes de subvention** auprès du Conseil général, du Conseil régional, de l'Agence de l'Eau et de l'État.

⇒ Le maire informe le Conseil des conclusions du **Schéma Directeur de l'Eau** : (voir le Mot du Maire)

⇒ Le maire propose le renouvellement du **contrat d'assurance** de la commune, auprès de GROUPAMA, pour trois ans, à partir du 1er janvier 2011.

## 7 – Le point sur le SCOT de l'aire gapençaise

La phase de diagnostic du SCOT de l'aire gapençaise s'achève avec la rédaction du **diagnostic stratégique** qui définit les **5 défis** à relever :

- Richesse de l'environnement à protéger comme source d'attractivité économique et sociale;
- La protection et la valorisation de l'agriculture;
- L'harmonisation territoriale et le développement équilibré du territoire;
- La pérennité et la diffusion des activités touristiques;
- La qualité du paysage et du cadre de vie.

Le SCOT entre dans la phase d'élaboration du **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Tous les documents élaborés par le SCOT sont à la disposition de chacun à la Mairie et **un registre** est mis à la disposition du public pour recueillir les observations et les transmettre au secrétariat du SCOT.

Tous les amateurs de photographie peuvent participer au **volet "paysage"** de l'élaboration du SCOT. Faites vous connaître.

## 8 – La vie du village

Danièle DELHOUME a réussi le concours de **moniteur éducateur** : diplôme d'état qui sera validé après 2 ans de formation dans différentes structures ou situations (auprès des enfants autistes par exemple).

Le Comité des Fêtes a réussi l'**animation** du samedi 30 octobre 2010 en proposant la fabrication de lampions aux enfants et adolescents, puis le concours de tartes sucrées et salées a mis en compétition 14 pâtisseries et pâtissières. Arnaud LEENE a été le meilleur avec sa "**tarte aux pommes hollandaise**".

La "maison jaune" accueille de nouveaux locataires : la famille de **Gisèle PAMPLINA** (qui conduit le car de ramassage scolaire), **Daniel DARDARD** et leur fille **Tiffany** qui va en classe à Veynes.